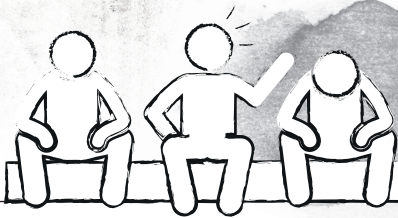


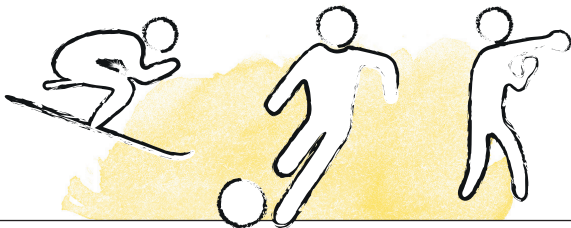
# La **VIOLENCE** envers les athlètes vécue en contexte sportif

[www.inspq.qc.ca/rapport-quebecois-sur-la-violence-et-la-sante](http://www.inspq.qc.ca/rapport-quebecois-sur-la-violence-et-la-sante)



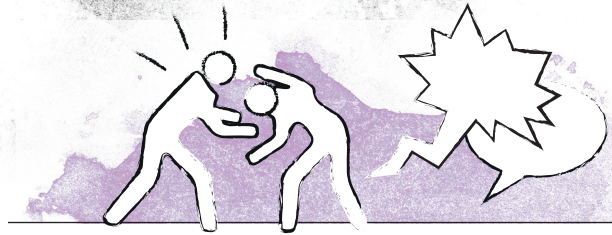
## LES PAIRS COMME PRINCIPAUX AGRESSEURS

La violence envers les athlètes dans un contexte sportif peut être commise par une **personne en position d'autorité**, un **membre de l'équipe médicale**, des **parents** ou des **spectateurs**, mais ce sont les **pairs athlètes** qui sont les auteurs les plus fréquents. La violence entre les pairs athlètes peut survenir dans différents contextes, que ce soit dans le cadre d'initiations sportives, via le Web, lors d'une situation impliquant un ou plusieurs autres athlètes, ou lors d'une situation de compétition.



## AUCUN SPORT N'EST ÉPARGNÉ

La violence est vécue **dans tous les sports** et peut affecter tant les garçons que les filles. La normalisation et la tolérance de la violence dans le sport augmentent le risque que les jeunes athlètes en soient victimes.



## DES COMPORTEMENTS VIOLENTS SOUS PLUSIEURS FORMES

En contexte sportif, la violence comprend les sévices physiques (ex. : brutaliser, se bagarrer, pousser ou donner des coups de poing, etc.) ou psychologiques (ex. : tenir des propos dégradants, humilier régulièrement, insulter), la violence sexuelle, l'intimidation, l'exploitation, la discrimination et la négligence.



## DES CONSÉQUENCES QUI NE SONT PAS BANALES

Les conséquences de la violence en contexte sportif sur la santé physique et mentale des athlètes sont les mêmes que tout type de violence. On observe cependant certaines répercussions spécifiques telles que l'**abandon du sport** pratiqué ou même du sport de façon générale, la **baisse des performances** et un **stress accru** lié aux entraînements et aux compétitions.

## PRÉVENTION

Plusieurs moyens sont nécessaires afin de créer des environnements sportifs sains et sécuritaires. Parmi ces moyens, soulignons l'information, la sensibilisation et la formation du personnel, la mise en place de mesures de prévention et de gestion des cas dans les organisations sportives et, plus largement, de pratiques et de **normes qui valorisent la non-violence dans le sport**.